

BBA AVIATION

**POLITIQUE GÉNÉRALE DE LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE**

Décembre 2013

INTRODUCTION

La plupart des pays disposent de lois qui interdisent la corruption. Ces lois s'appliqueront de plus en plus également aux paiements effectués en faveur d'entités étrangères ou d'individus qui se trouvent à l'extérieur des frontières de ces pays. L'application des lois anti-corruption s'est intensifiée au cours de la dernière décennie, notamment de la part des autorités des États-Unis et également au Royaume-Uni avec l'introduction du *Bribery Act* (Loi sur le trafic d'influence). Les sanctions peuvent être sévères, les amendes s'élevant à plusieurs millions de dollars et les personnes morales pouvant faire l'objet de peines d'emprisonnement. De plus, les conventions illégales (y compris les contrats) ne peuvent être exécutées. Tout soupçon de corruption pourrait occasionner un dommage incalculable à la réputation de BBA Aviation.

Au vu de ce qui précède, BBA Aviation:

- a mis en place une Politique Générale anti-corruption très claire,
- encourage ses employés à signaler tout soupçon de corruption, et
- mène des enquêtes rigoureuses sur tous les cas de corruption présumée.

QU'EST-CE QUE LA CORRUPTION ?

On entend par commission illicite toute espèce de compensation, avantage ou bénéfice octroyés ou offerts dans le but d'obtenir, ou de conserver, de manière indue une affaire commerciale ou dans tout autre but ou intérêt commercial illégal. Les dessous-de-table (p. ex. le versement ou la réception de paiements contractuels) constituent une forme de commission illicite. Dans beaucoup de pays, un paiement peut constituer une commission illicite même s'il n'a pas été effectué en faveur d'un représentant officiel du gouvernement. Les commissions illicites peuvent s'effectuer directement ou par intermédiaire.

POLITIQUE GÉNÉRALE ANTI-CORRUPTION

Il est interdit aux employés de BBA Aviation d'offrir, de promettre ou verser directement ou indirectement des commissions illicites, ou d'autoriser l'octroi de dessous-de-table ou d'accepter un dessous-de-table.

Cette interdiction s'étend également au recours à des de contrats ou accords de conseils destinés à amener des paiements à des fonctionnaires administratifs, partis politiques ou acteurs politiques, y compris les parents et partenaires commerciaux de ceux-ci.

La Politique Générale s'applique toujours, qu'il s'agisse d'un paiement en faveur d'un fonctionnaire administratif ou non.

La violation de la présente Politique Générale entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement sans préavis.

PAIEMENTS DE FACILITATION OU POTS-DE-VIN

On entend par paiement de facilitation tout paiement effectué afin d'obtenir ou d'accélérer les procédures gouvernementales de routine telles que :

- l'octroi de licences, de permis et d'autres documents conférant la capacité de faire des transactions commerciales dans un pays étranger,
- le traitement de visas ou le dédouanement, ou
- l'obtention d'une protection de la part de la police.

BBA Aviation ne permet pas à ses employés de faire ce genre de paiement de facilitation à des membres du gouvernement, même si les paiements n'ont qu'une valeur nominale. En cas de questions concernant les paiements de facilitation, veuillez contacter l'avocat général du groupe.

INTERMÉDIAIRES OU TIERS

Les paiements illégaux ne peuvent pas non plus être effectués par des tiers.

Les employés sont tenus de désigner et surveiller les entrepreneurs, agents et partenaires dans les coentreprises de manière consciencieuse et la procédure exposée à la Politique en matière d'Agrément des Tiers de BBA Aviation doit être impérativement respectée. Des règles particulières s'appliquent au sein de BBA Aviation au sujet du caractère acceptable des conditions contractuelles passées avec des agents étrangers (y compris concernant la durée, les commissions payables et le respect des politiques de BBA Aviation par l'agent) et de la surveillance régulière de tels agents. Cette surveillance comprend l'obligation pour les sociétés de BBA Aviation de remettre un rapport au service juridique de BBA tous les six mois. Pour tout complément d'information concernant ces règles, veuillez consulter l'Intranet du Groupe ou contacter le Service Juridique de BBA.

Les fournisseurs doivent également s'engager par contrat à agir en conformité avec le Code lorsqu'ils travaillent avec BBA Aviation ou en son nom.

SECTEUR PUBLIC/PRIVÉ

La distinction entre le secteur public et le secteur privé s'est estompée en raison de la privatisation, des entreprises appartenant à l'État, des initiatives de financement public, des coentreprises et de l'externalisation de la part du gouvernement. L'octroi de commissions illicites aux fonctionnaires administratifs est illégal. L'octroi de commissions illicites aux personnes travaillant dans le secteur privé est aussi souvent illégal selon les lois locales et est, en tout état de cause, contraire aux normes commerciales de BBA Aviation et interdit par les présentes Politiques Générales.

RESPONSABILITÉ DES EMPLOYÉS

Il incombe à tous les employés de protéger la réputation de BBA Aviation. Par conséquent, les employés sont tenus de signaler immédiatement toute violation présumée de la loi ou de la présente Politique Générale conformément à la Politique Générale de Signalement de Comportements Contraires à l'Éthique de BBA Aviation. Ils ne risqueront pas de subir de réactions dommageables de la part de la société et l'affaire sera traitée avec la confidentialité la plus stricte possible.

CONFORMITÉ

Le respect de la présente Politique Générale sera traité de la même manière que les autres Politiques Générales qui sont valables dans tout le groupe de BBA Aviation. Tous les directeurs généraux sont tenus de signer deux fois par an (à l'échéance de six mois et à la fin de l'année) une déclaration de divulgation confirmant qu'ils ont reçu une copie de la présente Politique Générale, qu'ils l'ont communiquée à leurs subordonnés et qu'ils ont signalé tout non-respect de la présente Politique Générale, dans la mesure où ceci n'a pas été signalé auparavant conformément aux directives de la Politique Générale.

La présente Politique Générale et son respect seront examinés dans le cadre du Programme d'Audit Interne de BBA Aviation.